



Communiqué
Bordeaux, le 25 mars 2022

KLARSEN CONFIRME SON ÉLIGIBILITÉ AU PEA-PME POUR 2022

La société Klarsen (FR0011038348, ALKLA), spécialisée dans le *data marketing* pour la conquête et l'engagement client, confirme respecter de nouveau les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1.5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions de la société continuent d'être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour mémoire bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

La mise en place du PEA-PME vise à favoriser l'investissement de l'épargne nationale en actions et soutenir le financement des PME et ETI.

A propos de Klarsen (FR0011038348, ALKLA)

Klarsen est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Grâce à ses données qualifiées et ses technologies propriétaires, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'actifs propriétaires et de bases de données qualifiées et réactives, dans son réseau de partenaires et en propre.

Prochain rendez-vous :

27 avril 2022 : Résultats annuels 2021



Retrouvez toute l'information financière de Klarsen sur
www.klarsen.com
Contact Communication Financière : investisseurs@klarsen.com